



Poissy, le 08 Avril 2014.

Objet : Renouvellement de l'engagement au Pacte Mondial

Honorable secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de réitérer que la société AMI2S soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le Progrès (COP) un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des 10 principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communications sur le progrès.

Meilleures salutations,

Monsieur BAYOU Fario

Président











COMMUNICATION PACTE MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ AMI2S (Avril 2014)



1. Notre soutien au pacte mondial

Depuis 2012, AMI2S est adhérent du pacte Mondial et soutient ses 10 principes.

Chacun de nos collaborateurs est sensibilisé aux principes du pacte mondial qui implique le respect des droits de l'homme, de l'environnement, mais surtout dans la lute contre la corruption.

2. L'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE AMI2S

Tout commence par un courrier le 10 Avril 2012, ou notre président a engagé l'entreprise dans la démarche du pacte mondial.

Depuis 2 ans, nous sommes toujours autant engagés à promouvoir les 10 principes du pacte mondial, c'est pourquoi je renouvelle en tant que président mon engagement au pacte mondial en 2014.





3. OBJECTIFS

Nous sommes toujours engagés pour un environnement propre et sûr chez nos clients dans le respect de leurs exigences normatives, et sanitaires. Cela se traduit par de nombreuses mesures que nous avons mises en place visant ainsi à minimiser notre impacte sur l'environnement et à préserver ainsi notre planète.

Notre service qualité accompagne au quotidien nos collaborateurs pour qu'ils puissent prendre des initiatives permettant de réduire les impactes sur l'environnement par la mise en place de processus et matériels qui respectent des critères liés à l'environnement.

La société AMI2S effectue des opérations de maintenance sur des sites équipés de détecteurs ioniques de fumée, ces détecteurs ont fait l'objet d'un décret qui impose leur retrait au plus tard en 2021. Pour accompagner ses clients dans le cadre de la dépose de ces détecteurs, nous avons obtenus le label QUALDION, qui reconnait toute la compétence de la société AMI2S dans ce domaine.



La nouvelle technologie de détection incendie que nous proposons à nos clients respecte l'environnement, elle est de type « optique de fumée » sans source radioactive.

Nos collaborateurs suivent régulièrement des formations et disposent des compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces process afin d'accomplir leurs missions.

4. RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE

Depuis sa création en 1997, la société AMI2S place le respect de la personne humaine au cœur de ses préoccupations et de sa gestion des ressources humaines.

Cette politique humaine s'appuie sur des principes intangibles que nous rappelons ci-dessous :

• Travail des enfants :

Nous nous interdisons de faire travailler, chez nos clients, ou au sein de notre société, tout mineur de moins de 16 ans. En aucun cas nous ne recourons à la sous-traitance auprès de fournisseurs étrangers faisant travailler des enfants de moins de 15 ans.

• Discrimination:

Nous ne pratiquons aucune forme de discrimination en matière d'embauche, de promotion, d'accès à la formation, de licenciement, basé sur des critères de genre, de nationalité, de religion, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, d'origine politique, d'origine sociale ou ethnique.

Nous avons mis en place un tableau de bord de nos effectifs, celui-ci permet de comparer d'une année sur l'autre la répartition homme femme, les travailleurs handicapés, la répartition des hommes et des femmes dans les différentes fonctions, niveaux et échelons.

• Harcèlement :

Nous observons à l'égard de tous nos employés un traitement légal et honnête, nos employés sont considérés avec respect et dignité. Nous n'admettons, ni ne pratiquons aucune forme de harcèlement moral, physique ou sexuel.

• Hygiène et sécurité :

Nous procurons à nos salariés un environnement de travail sur et sain afin d'éviter les accidents ou dommage corporel qui pourrait être produit durant le travail ou durant une installation ou maintenance chez un client.

Travail forcé :

Nous ne recourrons pas à l'utilisation du travail forcé qui pourrait être obtenu sous la menace de sanction ou de toute autre contrainte.

Des réunions mensuelles entre les différents chefs de services ont lieu dans un souci de transparence et d'amélioration, mais aussi pour atteindre l'ensemble de nos objectifs et respecter nos engagements.



5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AMI2S fait fabriquer des matériels de sécurité électronique et incendie sous sa propre marque.

Pour pouvoir recycler ses déchets et préserver notre planète, AMI2S a signé un contrat d'adhésion relatif aux DEEE professionnels avec RECYLUM.



« Aux termes des articles R.543-172 et suivants du Code de l'environnement relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (ci-après la « Réglementation DEEE »), producteurs d'équipements électriques électroniques sont tenus d'enlever et de traiter à leurs frais les déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels issus d'équipements électriques et électroniques professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005 ou issus d'équipements électriques et électroniques professionnels mis sur le marché jusqu'à cette date lorsqu'ils les remplacent par des équipements équivalents ou assurant la même fonction. »

 Mise à disposition par RECYLUM dans notre dépôt de bacs pour récupération des déchets et recyclage :



Attestation RECYLUM:



- nous avons diminué notre consommation d'électricité, par la mise en place d'éclairage à LED (enseignes, éclairage extérieur),
- nous avons limité la consommation du papier par l'utilisation de tablette numérique mais aussi la rajout, sur chaque poste de travail, d'un 2^{ème} écran qui permet de pouvoir visualiser simultanément 2 logiciels, ce qui limite l'impression de document,
- nous utilisons du papier recyclé et du papier certifié FFC et PEPC (élaborés à l'aide de pate à papier issue de forêts gérées durablement),
- nous trions, valorisons et faisons recycler tous nos déchets de type papier, plastique, électronique,
- nous sensibilisons notre personnel aux enjeux environnementaux et sécuritaire en vue de leur garantir de meilleures conditions de travail,
- nous avons réalisé une charte d'éco-conduite pour limiter la consommation. Le choix de nos véhicules se fait dans la préoccupation de réduire nos émissions de CO².



AMI2S fait partie du groupe Sécopro qui sensibilise l'ensemble de ses sociétés au respect de l'environnement et du développement durable.



6. EMPLOIS ET FORMATIONS

L'élaboration de notre plan de formation de 2014 s'est appuyé sur :

- Le désenfumage mécanique des circulations dans les établissements recevant du public,
- Les obligations légales (habilitations électriques, CACES, ...),
- Les compétences requises par métier (évolutions et nouvelles technologies,
- Règlementaires (règlementation dans les établissements recevant du public, règles des assureurs, ...
- Le recensement des besoins individuels de formation (questionnaire interne suivant notre procédure ISO 9001),

Ce plan de formation permet de s'assurer :

- des besoins de développement individuel,
- de l'adéquation entre les compétences requises et celle des salariés,
- du maintien de l'employabilité,
- du niveau de compétence règlementaire et technique de nos collaborateurs.

Nous avons investi 6,2% de la masse salariale en 2014 (l'obligation légale étant de 1,6%).

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre politique de lutte contre la corruption est stipulée dans notre code de déontologie.

Relation avec les clients et les fournisseurs :

- Personne ne doit profiter injustement d'une autre personne par manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées ou présentation erronées de faits matériels. Le don et la réception de cadeaux, invitations et avantages entre employés et fournisseurs ou autres personnes externes au groupe représentant une source potentielle de conflit d'intérêt. Tout cadeau significatif, considéré comme ayant influencé une prise de décision, est inacceptable.

8. MESURE DES RESULTATS

- Taux de recyclage (proportion des déchets recyclés) amélioration de 7,5%,
- Diminution des déchets de 10%, en raison de l'amélioration de nos processus ainsi que la réutilisation des cartons et la récupération des cartouches d'imprimantes,
- La consommation électrique a baissée de 15% en raison de l'utilisation d'éclairage à LED, mais aussi des travaux important d'isolation de nos locaux,
- La consommation d'essence rapportée au nombre d'heure travaillée, diminution de 2,8% en cohérence avec l'utilisation de véhicules consommant moins mais aussi du respect par nos collaborateur de la charte éco-conduite,
- Nous n'avons enregistré aucune demande d'acceptation de cadeau (fournisseurs ou clients),
- 51% de notre effectif a suivi au minimum une formation,
- 95% de nos postes de travail informatiques disposent de 2 écrans,
- Aucune fiche d'anomalie n'a été émise dénonçant des pratiques condamnée par la société (discrimination, harcèlement, ...).

Pour chacun de nos collaborateurs, travailler en équipe et dans le respect est une valeur commune qui permet à chacun d'honorer au quotidien notre engagement vis-à-vis du Pacte Mondial.

Monsieur BAYOU

Président

